

COMMUNE DE



Délibération N° 15/2018
Séance du 31 octobre 2018

Délibération autorisant la radiation des servitudes No 85621, 85622, 84881, 88311, 88312, 84884, 84885 et la constitution de servitudes en faveur et à charge de la Commune de Puplinge, concernant le quartier des Hutins

vu les plans de servitude N° 21, 24, 25, 26, 32, 34, 41, 42, 43, établis par le bureau HCC, Ingénieurs Géomètres, en date du 9 mai et 18 octobre 2018,

vu les projets d'actes notariés établis par Me Terrier, en date du 11 juin et des 7 et 8 août 2018,

vu le préavis de la commission aménagement-travaux-mobilité-cimetière du 10 octobre 2018,

conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal,

D E C I D E

Par 15 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'accepter la radiation de la servitude d'usage d'une station de relevage des eaux, inscrite au Registre Foncier le 17 mars 2014 sous Pj 2166 (RS 85621),
2. D'accepter la constitution d'une servitude d'usage d'un bassin de rétention et d'un local de relevage, sur la parcelle N° 1920, commune de Puplinge, au profit des parcelles N° 1905, 1897, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1895 et 1896, commune de Puplinge et la commune de Puplinge, selon le plan de servitude No 41 établi le 9 mai 2018 par le bureau HCC, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 11 juin 2018 par Me Terrier,
3. D'accepter la radiation de la servitude d'usage d'un bassin de rétention, inscrite au Registre Foncier le 17 mars 2014 sous Pj 2166 (RS 85622),
4. D'accepter la constitution d'une servitude d'usage d'un local et accès, sur la parcelle N° 1920, commune de Puplinge, au profit de la commune de Puplinge et des parcelles N° 1905, 1897, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1895 et 1896,

commune de Puplinge, selon le plan de servitude No 42 établi le 9 mai 2018 par le bureau HCC, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 11 juin 2018 par Me Terrier,

5. D'accepter la constitution d'une servitude d'usage d'un local et accès, sur la parcelle N° 1920, commune de Puplinge, au profit de la commune de Puplinge, selon le plan de servitude No 42 établi le 9 mai 2018 par le bureau HCC, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 11 juin 2018 par Me Terrier,
6. D'accepter la constitution d'une servitude d'usage d'un local, sur la parcelle N° 1920, commune de Puplinge, au profit des parcelles N° 1905, 1897, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1895 et 1896, commune de Puplinge et la commune de Puplinge, selon le plan de servitude No 42 établi le 9 mai 2018 par le bureau HCC, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 11 juin 2018 par Me Terrier,
7. D'accepter la constitution d'une servitude de passage à pied, sur la parcelle N° 1920, commune de Puplinge, au profit des parcelles N° 1905, 1897, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1895, 1897, commune de Puplinge et la commune de Puplinge selon le plan de servitude No 43 établi le 9 mai 2018 par le bureau HCC, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 11 juin 2018 par Me Terrier,
8. D'accepter la constitution d'une servitude d'usage d'un local, sur la parcelle N° 1920, commune de Puplinge, au profit de la commune de Puplinge, selon le plan de servitude No 43 établi le 9 mai 2018 par le bureau HCC, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 11 juin 2018 par Me Terrier,
9. D'accepter la constitution d'une servitude de passage pour véhicules d'intervention, sur les parcelles N° 1920, 1921 et 1897, commune de Puplinge, au profit des parcelles N° 1905, 1897, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1895, 1897, commune de Puplinge et la commune de Puplinge selon le plan de servitude No 25 établi le 9 mai 2018 par le bureau HCC, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 11 juin 2018 par Me Terrier,
10. D'accepter la radiation de la servitude d'usage de places pour déchetterie, inscrite au Registre Foncier le 30 octobre 2013 sous Pj 8839 (RS 84881) modifiée sous Pj 10094/2014,
11. D'accepter la constitution de servitudes d'usage de deux places pour déchetteries, sur les parcelles N° 1920 et 1921, commune de Puplinge, au profit de la commune de Puplinge et des parcelles 1905, 1897, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1895 et 1896, commune de Puplinge, selon le plan de servitude No 24 établi le 9 mai 2018 par le bureau HCC, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 11 juin 2018 par Me Terrier,
12. D'accepter la radiation de la servitude de passage à pied et véhicules, inscrite au Registre Foncier le 14 novembre 2014 sous Pj 10094 (RS 88311),
13. D'accepter la constitution d'une servitude de passage à pied et pour tout véhicules, sur les parcelles N° 1920 et 1921, commune de Puplinge, au profit de la commune de Puplinge, selon le plan de servitude No 32 établi le 18 octobre 2018 par le bureau HCC, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 11 juin 2018 par Me Terrier,
14. D'accepter la radiation de la servitude d'usage de places de stationnement, inscrite au Registre Foncier le 14 novembre 2014 sous Pj 10094 (RS 88312),

15. D'accepter la constitution d'une servitude d'usage de places de stationnement, sur les parcelles N° 1920 et 1921, commune de Puplinge, au profit de la commune de Puplinge, selon le plan de servitude No 32 établi le 18 octobre 2018 par le bureau HCC, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 11 juin 2018 par Me Terrier,
16. D'accepter la constitution d'une servitude de maintien et d'entretien de prairies arborées, sur la parcelle N° 1921, commune de Puplinge, au profit de la commune de Puplinge, selon le plan de servitude No 32 établi le 18 octobre 2018 par le bureau HCC, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 11 juin 2018 par Me Terrier,
17. D'accepter la radiation de la servitude de passage à pieds et tous véhicules, au rez-de-chaussée, inscrite au Registre Foncier le 30 octobre 2013 sous Pj 8839 (RS 84884),
18. D'accepter la constitution d'une servitude de passage à pieds et tous véhicules, au rez-de-chaussée, sur la parcelle N° 1921, commune de Puplinge, au profit des parcelles 1783, 1884 et 1885, selon le plan de servitude No 26 établi le 18 octobre 2018 par le bureau HCC, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 7 août 2018 par Me Terrier,
19. D'accepter la radiation de la servitude de passage à pieds et tous véhicules, au sous-sol, inscrite au Registre Foncier 30 octobre 2013 sous Pj 8839 (RS 84885),
20. D'accepter la constitution d'une servitude de passage à pieds et tous véhicules, au sous-sol, sur la parcelle N° 1921, commune de Puplinge, au profit des parcelles 1783, 1884 et 1885, selon le plan de servitude No 26 établi le 18 octobre 2018 par le bureau HCC, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 7 août 2018 par Me Terrier,
21. D'accepter la constitution d'une servitude de passage à pieds et tous véhicules, au sous-sol, sur la parcelle N° 1921, commune de Puplinge, au profit des parcelles 1884 et 1885, selon le plan de servitude No 26 établi le 18 octobre 2018 par le bureau HCC, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 7 août 2018 par Me Terrier,
22. D'accepter la constitution d'une servitude d'usage de place de stationnement, sur la parcelle N° 1921, commune de Puplinge, au profit de la parcelle 1884 de la commune de Puplinge, selon le plan de servitude No 34 établi le 18 octobre 2018 par le bureau HCC, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 11 juin 2018 par Me Terrier,
23. D'accepter la constitution d'une servitude de passage public à pieds, sur les parcelles N° 1897, 1920 et 1921, commune de Puplinge, au profit de la commune de Puplinge et des parcelles N° 1905, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1895, 1896 et 1897, selon le plan de servitude No 21 établi le 8 août 2018 par le bureau HCC, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 2 août 2018 par Me Terrier,
24. De charger le Maire de procéder à la signature des actes nécessaires.

Puplinge, le 31 octobre 2018

